



# L'INFORMATEUR

Le bulletin d'information de Saint-Placide

SEPTEMBRE 2012

## **RAPPEL - TAXES MUNICIPALES**

L'échéance du dernier versement de taxes municipales est le 26 septembre 2012. Veuillez prendre note que lorsqu'un paiement est effectué en retard, une pénalité de 5 % ainsi que des intérêts de l'ordre de 15 % annuel sont ajoutés au solde impayé.



## **LES JOURNÉES DE LA CULTURE À SAINT-PLACIDE**

28, 29 ET 30 SEPTEMBRE 2012

DÉTAILS, PAGE 3

## **LA SOCIÉTÉ ARTS ET CULTURE DE SAINT-PLACIDE PRÉSENTE UN CONCERT CHORALE ET ORGUE :**

«**GRAND-MESSE**» composée par **Gilles Vigneault et Bruno Fecteau**, précédé de plusieurs des magnifiques chansons de M. Vigneault. Le tout exécuté par la Société philharmonique du Nouveau Monde, **les samedi 6 octobre à 20 h et dimanche 7 octobre à 14 h**.

*Sous la direction du maestro Michel BROUSSEAU, quatre solistes et une centaine de choristes des chœurs Ste-Thérèse et Tremblant, accompagnés à l'orgue, exécuteront la GRAND-MESSE que notre concitoyen Gilles VIGNEAULT a composé avec le compositeur Bruno Fecteau, à l'occasion du 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Québec. En première partie, la chorale et les solistes vous offriront plusieurs des plus belles chansons de notre grand poète.*

**Billets :** Résidents de Saint-Placide : 30 \$ Non-résidents : 35 \$  
**(Après le 25 septembre : 40 \$ pour tous)**

Achat par PayPal sur le site internet : [www.artsetculturestplacide.com](http://www.artsetculturestplacide.com)

Par la poste, faites parvenir un chèque libellé à : Société Arts et Culture de Saint-Placide  
3175, chemin Claire-Fontaine, St-Placide, J0V 2B0

\*Attention: Spécifiez si les billets sont pour le samedi 6 ou dimanche 7 octobre 2012 \*

\*Ajouter un montant de 2 \$ pour le retour de vos billets par la poste.

**Informations : 450-258-2211**

**Places non numérotées : premier arrivé, premier assis**  
**Ouverture des portes : 45 minutes avant les représentations**

## **ASSEMBLÉE DU CONSEIL**

Le 10 septembre dernier, lors d'une assemblée ordinaire, le conseil municipal a résolu:

- ⇒ De faire un don de 200 \$ à la Fondation Maxime-Letendre;
- ⇒ De féliciter les représentants de la Société Arts et Culture pour l'organisation de la 15<sup>e</sup> édition des Beaux Dimanches;
- ⇒ De féliciter les représentants du Comité des loisirs pour l'organisation de la Fête de la Famille tenue le 25 août dernier;
- ⇒ D'autoriser la Patrouille Québec Secours à patrouiller et à intervenir auprès des utilisateurs du corridor cyclable régional « La Vagabonde » et d'octroyer une somme de 100 \$ servant à l'achat de matériel de premiers soins;
- ⇒ D'appuyer l'Association des Aventuriers de Baden-Powell pour réaliser le projet « Petite Séduction Scoute » sur le territoire de la Municipalité et pour les aider à atteindre leurs objectifs, de nommer M. le conseiller Henri Pelosse, agent de liaison auprès de l'Association;
- ⇒ D'offrir deux certificats cadeaux au montant de 50 \$ pour des inscriptions aux activités de loisir dans le cadre de la Fête de la Famille de Saint-Placide;

**Prenez note que la prochaine assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2012, 20 heures, à la salle Jean-Paul-Carières.**



# URBANISME

## LE DÉPASSEMENT, UNE MANŒUVRE DÉLICATE...

Dépasser un véhicule peut s'avérer nécessaire dans plusieurs situations. Il faut toutefois respecter certaines règles :

- tenir compte des lignes pointillées sur la chaussée ;
- regarder si le véhicule à l'arrière s'engage dans la voie de gauche ;
- s'assurer que la voie utilisée pour le dépassement est libre sur une distance sécuritaire ;
- signaler à l'avance le changement de voie ;
- revenir sur la voie de droite une fois le véhicule dépassé, en gardant une distance sécuritaire.

Si un autre véhicule vous dépasse ou est sur le point de le faire, vous ne devez pas accélérer. Par courtoisie, vous pouvez ralentir pour faciliter le dépassement.

(Source : [www.saaq.qc.ca](http://www.saaq.qc.ca))

## SENSIBILISATION

La Municipalité de Saint-Placide tient à sensibiliser les propriétaires de véhicules dont les pneus, les garde-boue, la carrosserie ou la boîte de chargement sont souillés de terre, de boue, de glaise ou autre substance, de nettoyer les dits véhicules de ces matières avant de s'engager dans les rues municipales. Une amende pourra être émise si vous contrevenez au règlement sur les nuisances 07-11-2000.

## BRUIT, VÉHICULES ET MOTOS

La Municipalité tient aussi à vous informer que toute modification au système de silencieux relativement aux véhicules automobiles, véhicules de loisir et motos est interdit par le Code de Sécurité routière du Québec. Cette disposition de la Loi a pour but d'empêcher de créer un bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage.

## Les enfants sont de retour à l'école, apprenez leur à se déplacer en toute sécurité



Certains enfants prennent la route pour aller et revenir de l'école. Les parents et gardiens doivent réviser les règles de sécurité avec leurs enfants et réitérer l'importance de ne pas accepter de monter avec des étrangers. Il est préférable de marcher avec un ami et de se rendre directement à la maison. De plus, le rapport de Transport Canada de 2005 révèle que 212 piétons de 5 à 14 ans ont été blessés gravement et que 17 d'entre eux ont été heurtés à mort. Il est donc très important de respecter des règles strictes de sécurité routière. (Par exemple, demeurer sur les trottoirs autant que possible, ne traverser la route qu'aux intersections en regardant à gauche, puis à droite et encore à gauche avant de traverser, ect...) **La prévention est la clé de la sécurité.** L'éducation et l'information devraient permettre à tous les enfants d'aller à l'école et d'en revenir en toute sécurité. Prenez donc le temps de partager de précieux conseils de sécurité avec vos enfants.

Source : Transport Canada, Base nationale de données sur les collisions

# LOISIRS ET CULTURE

## CHRONIQUE BIBLIO

### Heures d'ouverture :

Dimanche et lundi : Fermé  
Mardi et vendredi : 14 h à 21 h  
Mercredi et jeudi : 14 h à 16 h  
Samedi : 10 h à 12 h et  
14 h à 16 h

## CHASSE ET PÊCHE

Pendant les mois de septembre et octobre, nous invitons tout particulièrement les adeptes de chasse et pêche à venir consulter nos documents relatifs à cette activité saisonnière.



## Le club du rat biboche

Le rat Biboche est un petit rat de bibliothèque mignon comme tout qui raffole des livres. Il invite les tout-petits âgés de 4 à 8 ans à faire partie du cercle d'initiés et ainsi découvrir, comme lui, le plaisir des livres et la joie de fréquenter sa bibliothèque. L'appartenance à un club de lecture contribue à renforcer la passion de lire chez l'enfant. Le club du rat Biboche, c'est aussi un site internet avec des chansons, des jeux et des conseils pour les parents !  
[www.aventuriersdulivre.qc.ca/biboche](http://www.aventuriersdulivre.qc.ca/biboche)

Faites vite ! Le nombre de places est limité.

Inscriptions téléphoniques avant le 12 octobre 2012 au 450 258-1780.

Prochaine animation :

Lulu grand chef  
Le samedi, 13 octobre 2012, à 10 h,  
à la bibliothèque municipale





# BABILLARD DES ORGANISMES

## RE-OUVERTURE DE L'OUVROIR DE SAINT-PLACIDE

**DÈS LE 6 SEPTEMBRE 2012, À TOUS LES JEUDIS DE 13 H À 16 H**

Nous acceptons les vêtements en bonne condition et divers articles de maison. Nous sommes également à la recherche d'articles ménagers fonctionnels tels que cuisinières, réfrigérateurs, laveuses et sècheuses. Nous nous occupons de la cueillette. Communiquez avec M. Gérard Pigeon au 450 258-3860 ou M. Henri Pelosse au 450 258-3534.

Nous sommes situés au sous-sol du bureau municipal situé au 281, montée Saint-Vincent, Saint-Placide.

**MERCI ET BIENVENUE À TOUS !**

**Vous invite à participer au**  
**Rallye 2012 Découverte**  
 St-Joseph, St-Placide, Pointe-Calumet, Oka

Chambre de Commerce du Lac des Deux-Montagnes

Inscription auprès de madame Denise Lemay  
 c.c.lac2montagnes@videotron.ca  
 450-472-7535

Imaginature

Dans son calendrier pour l'automne, la **Chambre de commerce** propose :

Chaque vendredi matin, un petit déjeuner au Verger Gourmand (intersection 640 et 344).

Le prochain est prévu le 28 septembre 2012, sous le thème des journées de la culture.

Conférencière : Sylvie Paquette, de « Aux 101 passions ».

**OUVERT À TOUS !**



Le CLD de la MRC de Deux-Montagnes est fier de vous convier à sa séance d'information en démarrage d'entreprise, le **19 septembre 2012, de 13 h 30 à 16 h**, au 1, place de la Gare, Salon des Bâtisseurs (#304), Saint-Eustache.

Informations : 450-472-1502, poste 221



**Les 28, 29 et 30 septembre 2012**

**Participez en grand nombre aux activités organisées à Saint-Placide dans le cadre des journées de la culture**



### Un atelier de Bandes Dessinées pour les jeunes de St-Placide

**29 septembre 2012, 13 h à 16 h au Centre communautaire 281, montée Saint-Vincent, Saint-Placide**

#### "CRÉEZ VOTRE PROPRE BANDE DESSINÉE"

Samedi 29 septembre 2012, durant les journées de la Culture, la Société Arts et Culture offre un atelier de création de Bandes Dessinées aux jeunes résidents de Saint-Placide âgés de 8 à 16 ans : cette année, l'atelier est aussi offert aux jeunes adolescents. **MATHIEU FORGET**, spécialiste en Bandes Dessinées, animateur de « Bédéphilement vôtre » à CIBL 101,5 à Montréal, sera accompagné de **DJANICE SAINT-HILAIRE**, illustratrice professionnelle et auteure de bandes dessinées. Le thème abordé est AUTOBIOGRAPHIE. L'atelier est réservé aux jeunes résidents à Saint-Placide, de 8 à 16 ans.

Nombre de places : maximum 20 jeunes

**Inscription obligatoire** : au plus tard le mercredi 26 septembre, par courriel à : [louisedrouin1605@hotmail.com](mailto:louisedrouin1605@hotmail.com) afin de préparer le matériel nécessaire. L'atelier est gratuit. Le matériel est fourni ainsi qu'une collation.

## Exposition



**Forget**

**À LA MÉMOIRE DU TEMPS**  
Techniques mixtes et huile sur toile

Exposition à partir du 6 septembre à la **Bibliothèque de Saint-Placide** au 73, rue de l'Église coin Boul. René-Levesque aux heures d'ouvertures de la bibliothèque

lundi	fermé
mardi et vendredi	14 h à 21 h
mercredi et jeudi	14 h à 16 h
samedi	10 h à 12 h et 14 h à 16 h

**l'exposition se poursuit durant**



**les 28, 29 et 30 septembre où vous pourrez rencontrer l'artiste**

vendredi le 28	entre 14 h et 21 h
samedi le 29	entre 10 h et 12 h et entre 14 h et 16 h

**et se termine dimanche le 30 avec un vernissage entre midi et 17 h.**



## **OFFRE D'EMPLOI- JOURNALIER**

La Municipalité de Saint-Placide est à la recherche d'une personne dynamique pour combler le poste de journalier.

### **DESCRIPTION DU POSTE**

Sous l'autorité de l'inspecteur municipal et en bâtiments, la personne pourra être affectée au besoin, à l'un ou l'autre des secteurs d'activités de la municipalité et effectuer diverses tâches à la voirie, à l'entretien des parcs, espaces verts, mobiliers urbains, infrastructures, réseaux d'aqueduc et d'égout, usine de traitement des eaux usées, bâtiments municipaux et équipements de la municipalité.

Cette liste représente une brève description des tâches à accomplir. L'employé peut être appelé à effectuer **toutes autres tâches connexes requises** demandées par son supérieur, l'inspecteur municipal et en bâtiments.

### **EXIGENCES**

- Détenir un permis de conduire valide, minimum de classe 5, classe 3 (un atout) ;
- Diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent ;
- Détenir une formation en entretien général d'immeubles (un atout) ;
- Carte ASP construction (un atout) ;
- Détenir une formation en SST sur les chantiers de construction (un atout) ;
- Être disponible pour travailler le soir et les fins de semaine, à l'occasion ;
- Minimum de deux (2) ans d'expérience.

### **QUALITÉS ET APTITUDES NÉCESSAIRES**

- Bonne condition physique ;
- Bonnes habiletés et dextérité manuelles ;
- Débrouillardise et autonomie pour être capable de régler seul certains problèmes ;
- Être capable de travailler seul ou en équipe et avoir un bon sens de l'organisation ;
- Être disposé à acquérir des compétences et des formations additionnelles liées à son travail (aqueduc, eaux usées, etc) ;
- Aimer travailler physiquement à l'extérieur ;
- Avoir de l'entregent.

### **CONDITIONS SALARIALES**

Le poste est un poste permanent dont la semaine de travail est de 40 heures. La rémunération sera établie en fonction de l'expérience et des connaissances.

### **COMMENTAIRES**

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae. Celui-ci devra être reçu au plus tard, le **vendredi 28 septembre 2012** à 12 h, par courriel : [jcmillette@municipalite.saint-placide.qc.ca](mailto:jcmillette@municipalite.saint-placide.qc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Placide  
Poste : Journalier  
a/s M. Jean-Claude Millette, inspecteur municipal et en bâtiments  
281, montée Saint-Vincent  
Saint-Placide (Québec) J0V 2B0

Nous vous remercions de votre intérêt. Cependant, veuillez prendre note que seules les personnes retenues seront avisées.



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée,  
Lise Lavigne, directrice générale de la Municipalité

Qu'à son assemblée régulière du 10 septembre 2012, le conseil municipal a adopté une résolution, conformément à l'article 148 du Code municipal, à l'effet de déterminer les dates de tenue des assemblées au cours de l'année 2013.

En conséquence, le calendrier des assemblées se résume comme suit : 14 janvier, 4 février, 4 mars, 8 avril, 6 mai, 3 juin, 8 juillet, 12 août, 9 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre 2013 à 20 h.

**DONNÉ** à Saint-Placide, ce 12<sup>e</sup> jour de septembre de l'an deux mille douze.

Lise Lavigne  
Directrice générale